

Moulins Communauté propose une **mutuelle intercommunale** avantageuse

Demandez conseil !

Rencontrez un conseiller mutualiste

- Le **1^{er} vendredi de chaque mois** de 9h à 12h et de 14h à 17h
Salle des Fêtes, 1 place de Lattre de Tassigny - Moulins Centre
- Les **24 septembre, 16 octobre, 20 novembre et 17 décembre** de 9h à 12h et de 14h à 17h et les **22 septembre, 27 octobre, 12 et 24 novembre et 22 décembre** de 14h à 17h
Maison des Associations, 5 impasse Dieudonné Costes - Moulins sud
- Le **4^{ème} lundi de chaque mois** de 9h30 à 12h
CCAS, boulevard Jean Moulin bâtiment Yzatis - Yzeure
- Le **mercredi 12 novembre** de 9h à 12h
Maison France Services Maison de Pays, 72 boulevard Gambetta - Lurcy-Levis
- Le **lundi 10 novembre** de 9h à 12h15
Mairie, 5 place de l'Église - Bressolles



Réservez votre rendez-vous depuis le site just.fr en flashant ce QR Code.

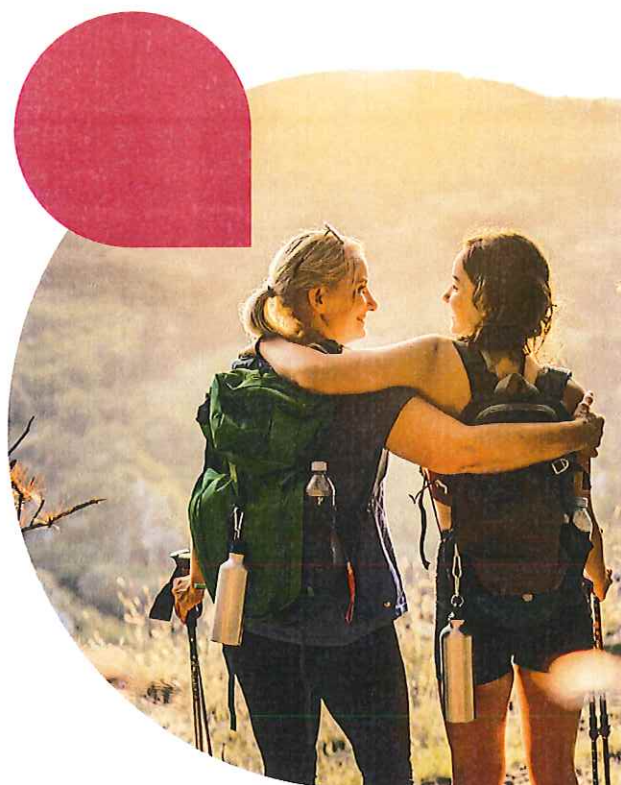
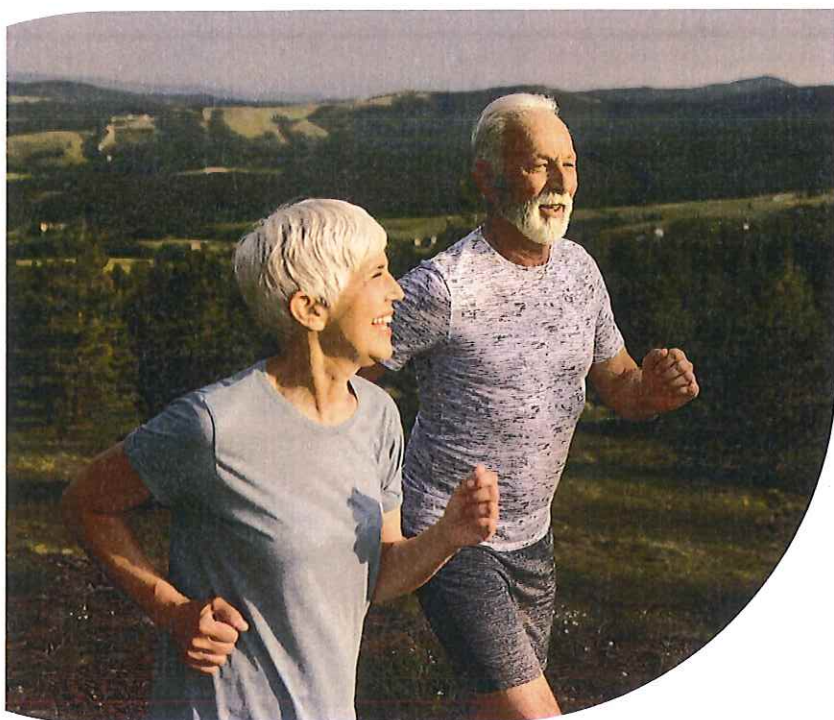
Vous préférez joindre un conseiller par téléphone ?

0 809 546 000

Service gratuit
+ prix appel



La Mutuelle Just est soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité - N° SIREN 783 854 150 - 53, avenue de Verdun - CS 30229
59306 VALENCIENNES CEDEX TEL : 0 809 546 000 - Imprimé par la commune partenaire - Ne pas jeter sur la voie publique.



BON PLAN

Économisez **40 €** sur votre **activité sportive*** grâce à votre mutuelle

Moulins Communauté et la Mutuelle Just
soutiennent votre pratique sportive.
Renseignez-vous !

Plus d'informations sur just.fr ou contactez-le

0 809 546 000

**Service gratuit
+ prix appel**



*Bon bonus sport de la licence sportive à hauteur de 40 € par an et par bénéficiaire sur présentation d'une attestation ou d'une facture au club de l'association concernée. Règlement complet sur le site just.fr ou adressé gratuitement par courrier. La Mutuelle Just est soumise aux dispositions du Livre II de code de la mutualité • N° SIREN 783 264 150 • 83 avenue de Verdun • CS 30 554 • 99306 VALENCIENNES CEDEX • Tél : 0 809 546 000 • Crédit photo : iStock • Imprimé par l'intercommunauté partenaire • Ne pas jeter sur la voie publique



Boostez votre épargne avec la mutuelle intercommunale

Moulins Communauté est partenaire de la Mutuelle Just et propose une offre de parrainage. C'est une bonne occasion de faire découvrir à vos proches les avantages de la mutuelle intercommunale tout en profitant d'un gain financier.

30 € offerts par parrainage

Bénéficiez de l'offre de parrainage mise en place par la mutuelle intercommunale de Moulins Communauté. Chaque nouvelle adhésion parrainée rapportera 30€ au parrain adhérent de la Mutuelle Just, dans la limite de 10 parrainages, soit 300 €* par an maximum.

Comment bénéficier de l'offre ?

Il vous suffit de recommander la Mutuelle Just à vos proches, voisins, amis ou collègues. Une fois qu'ils auront souscrit à l'une de nos formules, vous recevrez un virement de 30 € en tant que parrain. Votre filleul bénéficiera également des nombreux avantages offerts par la Mutuelle Just.

Vous n'êtes pas encore adhérent ?

Pour tout savoir sur cette mutuelle dédiée, des permanences sont organisées :

- Le 1^{er} vendredi de chaque mois de 9h à 12h et de 14h à 17h à la salle des fêtes, 1 place de Lattre de Tassigny - Moulins Centre
- Le 4^{ème} lundi de chaque mois de 9h30 à 12h au CCAS, boulevard Jean Moulin bâtiment Yzatis - Yzeure
- Le 4^{ème} lundi de chaque mois de 14h à 17h à la Maison des Associations, 5 impasse Dieudonné Costes - Moulins sud
- Le mercredi 21 mai de 9h à 12h à la Maison France Services Maison de Pays, 72 boulevard Gambetta - Lurcy-Levis

Si vous souhaitez en savoir plus avant de souscrire, vous pouvez prendre rendez-vous par téléphone au 0 809 546 000 ou sur le site just.fr dans la rubrique « Prendre rendez-vous ».

Pour tout renseignement :

0 809 546 000 ou sur www.just.fr



*Paiement au Parrain adhérent Mutuelle Just d'un montant de 30€ par parrainage d'un proche validé par la Mutuelle, dans la limite de 10 parrainages (soit 300€) par an maximum. Les membres de la famille du parrain, domiciliés à la même adresse, ne peuvent être filleuls. Règlement sur www.just.fr.



BON PLAN

Gagnez jusqu'à **300 €** en **parrainant** vos proches*

En parlant de la Mutuelle Just autour de vous,
vous pouvez recevoir 30 € par personne*
qui adhère à la mutuelle intercommunale.

Choisissez votre rendez-vous sur just.fr ou contactez-le

0 809 546 000

Service gratuit
+ prix appel



* Paiement au Parrain adhérent Mutuelle Just d'un montant de 30€ par parrainage d'un proche validé par la Mutuelle, dans la limite de 10 parrainages (soit 300€) par an maximum. Les membres de la famille du parrain, domiciliés à la même adresse, ne peuvent être filleuls. Règlement sur www.just.fr • La Mutuelle Just est soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité • N° SIREN 783 864 150 • 53 avenue de Verdun - CS 30259 - 59306 VALENCIENNES CEDEX • TEL. : 0 809 546 000 • Crédit photo : iStock • Imprimé par l'intercommunalité partenaire • Ne pas jeter sur la voie publique